

Vacataires pour la surveillance des examens et concours

Vous souhaitez travailler en qualité de vacataire pour effectuer des surveillances d'examens et de concours au sein de l'académie de Lyon. Vous trouverez ci-après les informations nécessaires pour postuler ainsi que les conditions de recrutement.

Quelles sont les conditions requises pour travailler en qualité de vacataire ?

Etre retraité ou être étudiant en troisième année de licence minimum.

Être disponible au moins une journée par semaine (du lundi au vendredi) jusqu'à 18h

Comment postuler ?

Faire une demande de dossier par mail à vacataire-decl@ac-lyon.fr en précisant bien votre statut (étudiant), votre date de naissance, votre adresse postale ainsi que votre numéro de téléphone.

Nous vous ferons parvenir un dossier d'inscription par voie postale à nous retourner complété et accompagné des pièces justificatives demandées.

Quels documents fournir une fois le dossier reçu ?

- 1 photocopie de l'attestation d'assurance maladie à jour pour l'année en cours (pas la carte vitale) ;
- 1 RIB avec mention obligatoire du n° de sécurité sociale (INSEE) sur le RIB ;
- les deux fiches de renseignements jointes à votre dossier de candidature dûment complétées.
- 1 photocopie de votre carte d'étudiant ou de votre certificat de scolarité ;
- 1 CV.

Quelles missions peuvent vous être confiées ?

Il s'agit principalement de missions de surveillances d'examens et de concours. Il peut vous être demandé de réaliser des missions de secrétariat (anonymat de copie, mise sous pli, numérisation de copies...)

Quels sont les modalités de rémunération ?

Smic horaire (taux au 1er janvier 2020 : 10,15 Euros Brut/Heure)

Quelles sont les qualités / les compétences requises ?

Il faut être rigoureux, ponctuel, sérieux et vigilant.

Pour les personnes amenées à numériser des copies, une connaissance minimale des outils bureautiques est nécessaire.